



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/85*
13 novembre 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-septième réunion
Montréal, 1–5 décembre 2025
Point 10 de l'ordre du jour provisoire ¹

**BILAN ACTUALISÉ DE L'OPÉRATIONNALISATION DES CENTRES D'EXCELLENCE
POUR LE REFROIDISSEMENT DURABLE (DÉCISION 95/87 E))**

Introduction

1. À sa 95^e réunion, le Comité exécutif, au titre du point de l'ordre du jour relatif à la poursuite de l'élaboration du cadre opérationnel sur l'efficacité énergétique dans le cadre de l'élimination progressive des HFC,² a demandé au Secrétariat de préparer, pour examen lors de la 97^e réunion, un document actualisé afin i) de préciser les fonctions spécifiques des centres d'excellence pour le refroidissement durable et des centres d'essais en matière d'efficacité énergétique; ii) d'évaluer des modèles commerciaux durables pour les centres régionaux; iii) d'évaluer les éventuels doubles emplois avec les activités financées dans le cadre des plans de gestion de l'élimination progressive des HCFC et/ou des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC (KIP), ainsi qu'avec les centres existants; et iv) d'identifier les possibilités de faire appel aux centres existants et aux mécanismes déjà en place pour tester l'efficacité énergétique des équipements (décision 95/87 e)). Le présent document a été préparé en réponse à cette décision et couvre les différents aspects relatifs aux centres d'excellence pour le refroidissement durable. Les différents aspects relatifs aux centres d'essais en matière d'efficacité énergétique sont abordés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/86.

2. Lors de l'élaboration du présent document, le Secrétariat a pris note de ce qui avait déjà été présenté et discuté lors des 93^e à 95^e réunions,³ en particulier du document du Secrétariat sur la manière dont les activités d'élimination progressive des HCFC et d'élimination progressive des HFC pourraient contribuer au refroidissement durable.⁴ Les travaux préparatoires comprenaient également des consultations avec des

* Réémis pour des raisons techniques le 19 novembre 2025.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/1

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/87

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/98 and UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/87

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/63

des experts internationaux⁵ participant à des programmes de refroidissement durable concernant le champ d'application, le fonctionnement et le modèle économique de centres ou programmes existants.

Portée des centres régionaux d'excellence pour le refroidissement durable

3. Si les centres d'excellence sont courants dans les activités financières et technologiques (p. ex. ingénierie, fabrication, technologies de l'information, et autres), il n'existe aucune définition universelle du terme « centre d'excellence ». Toutefois, ce terme peut être défini⁶ comme un modèle institutionnel offrant un leadership de qualité dans l'élaboration et le partage des connaissances, de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles grâce à l'évaluation du marché, à la fourniture de formations, au renforcement des capacités et à l'appui dans des domaines spécifiques répondant aux besoins des pays.

4. Dans le contexte du refroidissement durable, et à la lumière des engagements des pays visés à l'article 5 au titre de l'Amendement de Kigali pour éliminer progressivement les HFC tout en maintenant ou en améliorant l'efficacité énergétique, les centres d'excellence peuvent jouer un rôle important au-delà des services déjà fournis par les centres de formation traditionnels existants, afin d'aider les fabricants, installateurs, techniciens, institutions de formation et autorités nationales du secteur de la réfrigération et de la climatisation (RAC) à gérer la transition vers des technologies à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP), y compris dans des domaines spécialisés nécessitant des compétences supplémentaires. Cela suppose un appui pour l'établissement de normes et de bonnes pratiques afin d'aider les pays à traiter les aspects techniques, énergétiques, de sécurité et réglementaires associés aux technologies émergentes. L'annexe I présente une brève description des centres ou mécanismes pertinents existants soutenant le refroidissement durable ainsi que d'autres initiatives similaires.

5. Le Secrétariat a approfondi le concept de centre régional d'excellence pour le refroidissement durable qui pourrait fournir : a) des services de pointe pour faciliter l'avancement du refroidissement durable⁷ dans plusieurs pays d'une région; et b) un cofinancement ciblant des secteurs spécifiques pour adopter des technologies de refroidissement durable dans la région. Le Secrétariat propose de remplacer le concept de centres d'excellence pour le refroidissement durable par un concept plus clair et plus fonctionnel de « **centre régional thématique** » pour le refroidissement durable.

6. Afin qu'un centre régional thématique acquière de la crédibilité, offre des services de pointe et mobilise des ressources en dehors du Fonds multilatéral, il doit être axé thématiquement en offrant des services de haute qualité et rentables dans le secteur pertinent de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur (RACHP). Parmi les secteurs émergents ou les secteurs dans lesquels de nombreux pays en développement manquent d'une expertise locale suffisante pour traiter l'élimination progressive des HFC, et qui pourraient bénéficier d'une approche régionale, figurent les secteurs maritimes et halieutiques, les centres de données, la chaîne du froid, les technologies de rupture (« not-in-kind ») ou d'autres domaines pouvant être identifiés comme des besoins prioritaires pour des activités complémentaires afin d'atteindre les objectifs de l'Amendement de Kigali et de soutenir la réalisation du refroidissement durable dans une région donnée. Ces centres régionaux thématiques seront pertinents à la fois pour les pays à faible volume

⁵ Le Secrétariat souhaite reconnaître la contribution précieuse apportée par le Réseau mondial de *centres régionaux* pour les énergies durables (GNSEC), le *Natural Resources Defense Council* (NRDC), le Centre d'excellence africain pour les systèmes de refroidissement et de chaîne du froid durables (ACES), l'initiative Énergie durable pour tous (SEforALL), Unis pour l'efficacité (U4E), la *Coalition* pour le climat et la qualité de l'air (CCAC), le *Clean Cooling Collaborative* (CCC), la *Cool Coalition* (CC), la GIZ, ActionOzone du PNUE, l'Institut *international* du froid (IIF), le *Global Food Cold Chain Council* (GFCOC) et plusieurs experts du secteur de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur (RACHP).

⁶ Références utilisées par différentes organisations des Nations Unies, à savoir l'UNESCO, l'OIT, l'OMS et d'autres.

⁷ Selon le rapport *Cool Coalition Global Cooling Watch 2023* du PNUE, le refroidissement durable est défini comme des technologies et des approches de refroidissement qui sont accessibles, abordables et évolutives, mais qui minimisent les impacts sur les populations et la planète, notamment grâce à de fortes réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES).

de consommation (PFVC) et pour les pays non-PFVC. Le thème des centres régionaux sera déterminé par une évaluation des besoins de la région. Cette évaluation sera fondée sur le marché des technologies RACHP dans la région concernée et sur les tendances prévues concernant l'adoption de technologies de refroidissement durable.

7. Le centre régional thématique peut fournir des conseils techniques et de politiques qui ne se limitent pas à la conformité au Protocole de Montréal, mais peuvent également traiter des défis associés à un secteur spécifique. Un centre mobilisant des ressources autres que celles du Fonds multilatéral pourrait accélérer la conception et la démonstration de technologies innovantes de refroidissement durable au-delà du cadre habituel de conception et de mise en œuvre des projets au titre du Protocole de Montréal. Ainsi, avec le cadre de conformité du Protocole de Montréal et les activités d'efficacité énergétique allant au-delà de la conformité comme base, ces centres régionaux thématiques peuvent accélérer l'adoption de technologies de refroidissement durable.

Justification et avantages des centres régionaux thématiques pour le refroidissement durable

8. La nécessité d'un centre régional thématique pour le refroidissement durable découle de la complexité et des défis qui caractérisent le secteur RACHP dans la plupart des pays en développement. Bien que des ressources soient disponibles pour les pays à travers le Fonds multilatéral pour mettre en œuvre des projets, l'objectif principal du centre régional thématique est de fournir un appui continu, complémentaire, de haute qualité et rentable pour réaliser un refroidissement durable. Les principaux facteurs motivant la création de centres régionaux thématiques sont les suivants :

- (a) Une capacité et une expertise limitées au niveau national pour procéder à des analyses approfondies du marché concernant les tendances d'adoption des technologies de refroidissement durable et pour utiliser des outils de gestion et de modélisation des données; un appui pour déterminer les besoins des différentes parties prenantes et la manière dont ces besoins s'inscrivent dans les priorités nationales et régionales;
- (b) Une capacité limitée des petites et moyennes entreprises (PME) et des utilisateurs finaux à adopter des technologies à faible PRP et à haute efficacité énergétique dans différentes applications de fabrication, d'installation et d'assemblage sur site, et de maintenance; l'absence d'un appui local facilement accessible pour traiter adéquatement l'adoption de ces technologies; et
- (c) Une capacité technique locale limitée de la part des parties prenantes nationales pour mener des analyses approfondies des questions technologiques et des dynamiques du marché, ce qui faciliterait la mise en œuvre réussie des activités liées aux KIP et d'autres activités soutenues par le Fonds multilatéral.

9. Bien que les défis susmentionnés soient traités au niveau national lors de la mise en œuvre des KIP, ces défis dépassent les frontières nationales, en particulier dans les régions ou sous-régions où les marchés sont dominés par les mêmes fournisseurs de technologies pour différentes catégories d'applications (p. ex. pêcheries, chaîne du froid, centres de données). De plus, certains domaines émergents, tels que les solutions de refroidissement pour centres de données, évoluent rapidement. L'approvisionnement en équipements RACHP par les pays plus grands vers les pays de taille moyenne et petite de la même région, ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre et des experts, justifient une approche régionale pour relever des défis communs. Par conséquent, dans le contexte de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, y compris la mise en œuvre de projets, une approche régionale axée sur des questions régionales thématiques peut fournir un appui efficace aux pays.

10. Ces centres régionaux thématiques peuvent former un réseau mondial grâce au transfert de connaissances et aux enseignements tirés, et rendre les services disponibles pour des pays de différentes

régions du monde (p. ex. une expertise dans les pêcheries ou d'autres chaînes du froid alimentaires, ou dans les technologies de centres de données dans une région en matière de questions techniques et de politiques pourrait être partagée avec d'autres régions). Ces centres peuvent obtenir des financements en dehors du Fonds multilatéral qui pourraient compléter les financements du Fonds et mettre en œuvre des projets/programmes susceptibles de contribuer à des technologies de refroidissement durable. La structuration des options de cofinancement (p. ex. sources, mécanismes de gouvernance, calendriers) dépendrait du plan d'affaires mis en œuvre par le centre régional thématique. Avec le temps et l'évolution de l'orientation thématique fondée sur les questions les plus pertinentes, les centres régionaux thématiques seraient en mesure de soutenir de manière harmonieuse la mise en œuvre des activités de projet en matière de refroidissement durable, au-delà de la durée de vie des projets financés par le Fonds multilatéral.

Fonctions spécifiques d'un centre régional thématique

11. Il existe trois grandes catégories de services dans le secteur RACHP qu'un centre régional thématique pourrait fournir :

- (a) **Évaluation technique, gestion des données et politiques fondées sur le marché :** Ces fonctions pourraient inclure des domaines tels que l'analyse sectorielle des données vis-à-vis des différents secteurs économiques; la définition de profils technologiques pour différentes applications; des outils innovants de gestion et de modélisation des données; des études sur l'accès au refroidissement pour différents groupes communautaires, par exemple en zones rurales, urbaines et pour les groupes à revenu élevé/moyen/faible; l'harmonisation des normes énergétiques régionales, de l'étiquetage et/ou des schémas de conformité; l'élaboration de cadres pour la commande publique verte intelligente; la conception de programmes de surveillance du marché; des méthodologies pour l'évaluation et la gestion des risques lors de l'adoption de technologies à faible PRP; l'intégration des politiques nationales mises en œuvre pour appliquer l'Amendement de Kigali avec d'autres enjeux nationaux/régionaux pertinents tels que la construction, la sécurité alimentaire, la santé, le tourisme ou les plans nationaux d'action pour le refroidissement;
- (b) **Adoption par le marché et interventions pour accélérer l'adoption des technologies à faible PRP :** Ces fonctions pourraient comprendre l'application et l'utilisation d'études d'évaluation des risques; des plans de transformation vers des technologies à faible PRP pour certains segments économiques, par exemple l'industrie hôtelière, la santé, le commerce de détail, les centres de données, etc.; le renforcement des capacités techniques des PME et du sous-secteur de l'assemblage et de l'installation locale; des programmes de certification des techniciens pour la reconnaissance au niveau régional de la main-d'œuvre du secteur de l'entretien; des mécanismes d'incitation pour les utilisateurs finaux et/ou des programmes de mise hors service anticipée incluant des produits financiers innovants pour différents utilisateurs finaux; des programmes et outils de protection des consommateurs; et la numérisation de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle dans le domaine RACHP;
- (c) **Attirer et mobiliser des cofinancements pour le refroidissement durable :** De tels centres régionaux thématiques pourraient à la fois fournir une assistance technique aux pays pour mobiliser des fonds et constituer un point de référence pour les institutions de financement cherchant à financer des activités liées au refroidissement durable. Les centres pourraient aider les services nationaux de l'ozone (NOU) à préparer des demandes de financement auprès de banques ou institutions régionales de développement et d'organisations philanthropiques. En outre, ils pourraient aider les gouvernements et les utilisateurs finaux à élaborer des modèles financiers bancables et/ou des modèles de partenariat public-privé afin de soutenir le financement du refroidissement durable par l'intermédiaire de banques ou institutions financières locales/régionales/internationales

utilisant des prêts classiques, des prêts concessionnels ou des modalités de fonds renouvelables.

12. La liste ci-dessus des fonctions spécifiques est indicative. Des services supplémentaires pourraient être proposés dans la mesure où ils constituent une priorité régionale démontrée et ne dupliquent pas les activités déjà mises en œuvre avec un financement au titre des KIP, ou de toute autre fenêtre de financement établie par le Fonds multilatéral. Avec le temps, leur orientation thématique, leur visibilité et leur intégration dans la région, des niveaux plus élevés de coordination avec les acteurs pertinents de l'industrie, ainsi que leur mise en réseau mondiale interrégionale (connectivité nationale, régionale et mondiale), permettront aux centres régionaux thématiques de renforcer leurs capacités techniques et politiques et leur réseau afin d'offrir des services en matière de refroidissement durable aux pays.

Lignes directrices pour l'élaboration de centres régionaux thématiques pour le refroidissement durable

13. Pour garantir un modèle économique viable pour un centre régional thématique pour le refroidissement durable, il convient de bien concevoir et élaborer les éléments clés suivants.

Colocalisation avec un centre ou des centres existants

14. Offrir un soutien pour établir et exploiter un centre fournissant des services liés au refroidissement durable au sein d'un centre ou de centres existants permettra probablement une reconnaissance et une mise en œuvre plus rapides de ces centres. Cette approche peut également aider le centre à utiliser les connaissances et l'expertise pertinentes d'un centre existant et à obtenir l'adhésion des pays de la région. Un exemple de colocalisation est le *Lawrence Berkeley National Laboratory* (LBNL).⁸ La cartographie des centres ou institutions régionales existants pouvant héberger le centre régional thématique constitue un exercice essentiel à l'étape de planification.

Planification et priorités

15. La planification sera fondée sur les besoins de la région, qui définiront la priorité thématique du centre. Les connaissances et l'expertise, y compris la collaboration avec l'industrie, pour relever différents défis évolueront au fil du temps, et l'on s'attend à ce que cela renforce les capacités des centres régionaux thématiques à offrir leurs services de manière plus efficace à long terme. Ainsi, une consultation régionale approfondie est nécessaire entre les NOU, les autres partenaires ou groupes régionaux pertinents, y compris les institutions financières, afin d'assurer un consensus sur les besoins régionaux et les priorités thématiques.

Gouvernance et fonctionnement

16. Il existe deux manières d'établir un centre régional thématique, à savoir :

- (a) Il peut être colocalisé avec un autre centre créé dans le cadre d'un processus intergouvernemental. Cette approche peut renforcer l'appropriation par les pays de la région et leur engagement à utiliser les services du centre régional thématique, selon les besoins. Cela implique une structure de gouvernance régionale similaire à l'approche du centre pour l'efficacité énergétique soutenu par une plateforme mondiale hébergée par l'ONUDI (voir également l'annexe I du présent document); et

⁸ Le LBNL est reconnu comme un centre d'excellence de premier plan pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, y compris la recherche-développement sur les technologies de réfrigération et de climatisation, soutenu par sa vaste expertise et ses collaborations avec l'industrie et les organismes publics.

- (b) Il peut être colocalisé avec un centre existant qui fonctionne comme un pôle fournissant des services non seulement au pays hôte, mais également à d'autres pays de la région, comme c'est le cas du Centre d'excellence africain pour les systèmes de refroidissement et de chaîne du froid durables (*Africa Centre of Excellence for Sustainable Cooling and Cold Chain Systems (ACES)*).

17. Dans les deux cas, et afin de garantir une exploitation solide et durable ainsi qu'un engagement avec les parties prenantes régionales, le centre doit disposer d'une structure organisationnelle favorisant des processus efficaces de prise de décision, d'exécution et de déclaration. La structure organisationnelle de base et le modèle opérationnel devraient comprendre un organe directeur chargé de fournir une supervision stratégique et d'assurer l'alignement avec le mandat et le champ d'action du centre, tout en garantissant la complémentarité des activités avec d'autres initiatives en matière de refroidissement durable.

18. Une équipe sera nécessaire pour gérer les opérations quotidiennes, l'engagement des parties prenantes, la représentation, la conception des projets, la mise en œuvre des activités, la sensibilisation et les événements, ainsi que l'appui opérationnel. Les partenaires associés peuvent offrir une expertise, un lien avec des services de pointe existants et un accès rapide aux parties prenantes régionales. Des experts techniques pourront offrir des orientations techniques sur les questions émergentes, les initiatives et les projets dirigés par le centre.

19. Le fonctionnement du centre régional thématique doit être conçu en tenant compte des coûts d'investissement et d'exploitation comprenant, au minimum, les éléments suivants : un coût unique incluant la colocalisation du centre, les processus d'acceptation intergouvernementale et par les partenaires, les services juridiques et contractuels nécessaires, les coûts de personnel et de programme, ainsi que les coûts opérationnels et administratifs.

Estimation des coûts, cofinancement, modèle économique et durabilité

20. Il est recommandé de prévoir un soutien d'au moins cinq ans au démarrage de tels centres afin d'établir la crédibilité nécessaire et de renforcer la confiance dans les services offerts par le centre dans la région. Une période supplémentaire d'un an devrait être envisagée, après l'approbation du projet, pour faciliter les dispositions de démarrage et le recrutement du personnel avant que le centre ou le programme ne commence à fonctionner et à offrir les services techniques et programmatiques requis.

21. Le plan d'affaires doit démontrer la viabilité opérationnelle du centre. Il doit identifier les sources de revenus (p. ex. services d'appui technique pour l'expertise, services liés à la formation du personnel technique, analyses de marché et évaluations des cadres politiques, services liés à l'adoption de technologies), le nombre de clients servis⁹ et les coûts nécessaires à la mise en œuvre de ces services. Le modèle économique doit démontrer sa viabilité grâce à des ressources générées en interne à partir de la cinquième année.

22. Une estimation indicative du niveau de financement pouvant être nécessaire pour établir un centre régional thématique, qui pourrait également tirer parti d'autres ressources et modalités de financement, et qui servirait une région composée de huit à dix pays, couvrant le démarrage et les cinq premières années d'exploitation, se situerait dans une fourchette de 1,8 à 2 millions \$US par an.¹⁰

23. La disponibilité du cofinancement de la part du gouvernement ou de l'entité hôte, ou de la part d'autres pays de la région et d'autres parties prenantes, doit être assurée avant d'envisager un soutien pour la création du centre régional thématique, et ce cofinancement doit représenter une part importante. Il est

⁹ Les clients pourraient inclure des entreprises privées, des associations mettant en œuvre des activités spécifiques, les NOU et d'autres parties prenantes concernées.

¹⁰ Sur la base de la meilleure estimation des coûts opérationnels et administratifs, en supposant que le centre soit colocalisé avec un centre existant ou que son emplacement soit mis à disposition par le pays ou l'entité hôte.

recommandé que le Fonds multilatéral contribue jusqu'à un maximum de 30 pour cent des coûts indiqués au paragraphe 22 pour les trois premières années, puis jusqu'à 15 pour cent pour les quatrième et cinquième années. Après cette période, le centre régional thématique devrait être autonome et autofinancé.

Une option alternative

24. Un programme régional thématique, qui pourrait être hébergé par une structure régionale établie, constitue une option alternative à celle du centre régional thématique. Ce modèle pourrait permettre un démarrage rapide et minimiser les coûts d'investissement et d'exploitation en s'appuyant sur la structure de gouvernance existante et les opérations déjà en place. Le risque de cette approche réside dans la garantie que le processus décisionnel du programme ne soit pas affecté par les processus du centre hôte, et que les ressources du Fonds multilatéral soient utilisées uniquement pour les objectifs et activités du programme régional thématique. Les risques pourraient être considérablement réduits si l'entité hôte ou de soutien exploite un programme ou une activité existante liée au Protocole de Montréal.

Évaluation des éventuels doubles emplois entre les activités financées au titre des PGEH et des KIP, ainsi que les activités des centres existants

25. Les activités de projet menées dans les centres régionaux thématiques viendraient appuyer les activités prévues dans les KIP en cours et seraient donc complémentaires à ces activités. Par exemple, les centres, grâce à leur expertise, pourraient fournir des services liés à l'évaluation de l'état de préparation du marché et des technologies pour des secteurs en forte croissance tels que les centres de données, ou élaborer une étude et proposer un modèle pour un programme régional de certification ou de reconnaissance des certificats des techniciens qui renforce la mobilité d'une main-d'œuvre RACHP formée et certifiée.

26. Dans le cas des centres d'excellence existants au titre des plans de gestion de l'élimination progressive des HCFC (PGEH) et des KIP, les services offerts concernent principalement la formation et le renforcement des capacités dans le secteur de l'entretien au niveau national (p. ex. formation sur les équipements de réfrigération utilisant des frigorigènes inflammables, formation sur la récupération et la régénération). Les centres régionaux thématiques peuvent fournir, selon les besoins, des contributions techniques sur les technologies émergentes, renforcer la collaboration avec l'industrie et fournir d'autres services liés à la formation (p. ex. mise à niveau des supports pédagogiques, formation des formateurs, élaboration des KIP pour les futures étapes) aux centres établis dans le cadre des PGEH et des KIP. Ces centres régionaux thématiques disposeront des connaissances/expertises sur les défis locaux et établiront des liens/un réseau avec les principales parties prenantes nationales. Ils seront en mesure de fournir rapidement et efficacement différents services de manière continue pour diverses activités, y compris la mise en œuvre des KIP. Cela permettrait un soutien rentable et aiderait à mobiliser des ressources en dehors du Fonds multilatéral.

Soutien préparatoire pour les centres régionaux thématiques pour le refroidissement durable

27. Des propositions de projets détaillées pour l'établissement de centres / programmes régionaux thématiques doivent être préparées en tenant compte des fonctions spécifiques des centres énoncées aux paragraphes 11 et 12 et des lignes directrices présentées aux paragraphes 13 à 24.

28. Le Secrétariat recommande de financer un nombre limité de demandes de préparation de projets (PRP) afin de permettre aux agences de préparer des propositions qui répondent à toutes les questions soulevées aux paragraphes 11 à 24, y compris des informations sur l'orientation thématique du centre régional proposé, le modèle de cofinancement qui permettra de mobiliser des fonds pour soutenir le

refroidissement durable dans le cadre de l'orientation thématique, ainsi que tous les éléments relatifs à la portée des services, au modèle opérationnel, à la structure de gouvernance, au niveau de financement requis et à la viabilité des possibilités de cofinancement. Le Comité exécutif pourrait envisager un financement préparatoire de 50 000 \$US pour chaque demande de PRP. Les fonds pourraient être fournis dans le cadre de la fenêtre de financement existante de la décision 91/65.

Recommandation

29. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note des informations fournies dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/85 concernant le bilan actualisé de l'opérationnalisation des centres d'excellence pour le refroidissement durable (décision 95/87 e));
- (b) Envisager de fournir un financement pour la préparation de [3] propositions de projets pour l'élaboration de centres régionaux thématiques ou de programmes, à hauteur de [50 000 \$US] chacun, conformément aux fonctions et lignes directrices énoncées aux paragraphes 11 à 24 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/85, étant entendu que les demandes de financement préparatoire seraient soumises au plus tard à la 99^e réunion et que les propositions complètes seraient soumises à la 101^e réunion du Comité exécutif, réunion au cours de laquelle le Comité exécutif examinerait s'il convient ou non de cofinancer l'une des propositions soumises, comme indiqué au paragraphe 23 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/85; et
- (c) Demander au Programme d'assistance à la conformité du PNUE, par l'intermédiaire de ses réseaux de services nationaux de l'ozone et du projet de jumelage sur l'efficacité énergétique, de seconder toutes les agences, si nécessaire, au moyen du processus de consultation régionale ou infrarégionale pendant la préparation du projet.

Annexe I

CENTRES OU MÉCANISMES EXISTANTS PERTINENTS SOUTENANT LE REFROIDISSEMENT DURABLE

1. Il existe de nombreuses initiatives et programmes qui soutiennent directement ou indirectement le refroidissement durable. Ces programmes varient en termes de gouvernance, de structure institutionnelle, de type de services, de couverture sectorielle ou régionale, et de modèles opérationnels.¹ Les centres peuvent être soit axés sur le refroidissement soit non axés sur le refroidissement.

Centres ou mécanismes axés sur le refroidissement

2. Cette catégorie comprend les centres, programmes ou initiatives établis avec un mandat et un champ d'action consacrés au soutien d'un ou de plusieurs segments du secteur du refroidissement, que ce soit par des interventions techniques ou de politiques. Un exemple de centre d'excellence autonome est le Centre d'excellence africain pour les systèmes de refroidissement et de chaîne du froid durables (ACES), qui a un mandat axé sur les solutions durables pour la chaîne du froid et offre un large éventail de services et de programmes de renforcement des capacités.

3. Le *Lawrence Berkeley National Laboratory* (LBNL) est reconnu comme un centre d'excellence de premier plan en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, y compris la recherche et développement dans les technologies de réfrigération et de climatisation et les tests de la performance des équipements de réfrigération et de climatisation. Le LBNL jouit d'une solide réputation pour faire progresser les solutions énergétiques durables et l'innovation dans ces domaines, grâce à son expertise approfondie et à ses collaborations avec l'industrie et les agences gouvernementales.

4. D'autres programmes axés sur le refroidissement mais qui ne sont pas des centres varient en termes de structures de gouvernance, de mission et de type de services. Ils couvrent diverses fonctions telles que les conseils et les actions de sensibilisation en matière de politiques, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, les modèles de financement et d'affaires, les applications écoénergétiques, la collecte de données, les études de marché et les programmes de sensibilisation. Parmi ces exemples figurent la *Cool Coalition* (CC), la *Green Cooling Initiative* (GIZ), la *Clean Cooling Collaborative* (CCC), le *Global Food Cold Chain Council* (GFCCC), et d'autres.

Centres ou mécanismes non axés sur le refroidissement mais connexes

5. Cette catégorie comprend les centres ou programmes créés pour soutenir des mandats différents ou plus larges, tels que l'énergie ou les bâtiments en général, mais qui peuvent également offrir des services axés sur le refroidissement durable dans le cadre de leur mission. Les centres régionaux pour l'énergie durable constituent le modèle le plus reconnu. Ils sont établis en tant que centres sous l'égide d'un organisme intergouvernemental régional et avec le soutien des conseils ministériels régionaux de l'énergie des communautés économiques régionales. Il existe actuellement onze de ces centres en activité dans les régions Afrique, Asie et Pacifique, et Amérique latine. Ces centres sont soutenus par une plateforme mondiale hébergée par l'ONUDI et font partie du Réseau mondial des centres régionaux pour les énergies durables (GN-SEC)

6. D'autres programmes ou initiatives ayant une portée plus large mais fournissant des services qui contribuent au refroidissement durable et/ou qui sont liés au Protocole de Montréal et aux objectifs de l'Amendement de Kigali incluent des groupes tels que Énergie durable pour tous (SEforALL), Unis pour l'efficacité (U4E), et d'autres.

¹ Cette liste n'est pas exhaustive; de nouvelles initiatives apparaissent et évoluent au fil du temps.